



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le 31 MARS 2025

ID : 085-200061265-20250327-2025\_3\_02-DE



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE  
RIEZ

Centre Intercommunal  
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT  
GILLES CROIX DE  
VIE"

Siège :  
4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil  
d'administration : 29

Membres en exercice :  
29

Membres présents : 19

DELIBERATION  
DL CIAS 2025-3-02

Certifié exécutoire par le  
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-

Préfecture le : 31 MARS 2025

- la publication le : 31 MARS 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du  
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 20 mars, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

**Conseillers présents** : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, André COQUELIN, François COURTIN, Christine CRESTOIS, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nelly HERROU, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Denise RENAUD, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

**Conseillers absents et excusés** : Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, Céline DELOMME, Nadine LECART, Sabrina PROUTEAU, Dominique SIONNEAU.

**Pouvoirs** : Mylène BLANCHARD à Christine BERNARD, François BLANCHET à Jean SOYER, Céline DELOMME à Dominique MALARY, Nadine LECART à Muriel HABERT, Sabrina PROUTEAU à Maryse AUGUIN.

Denise RENAUD est désignée secrétaire de séance.

Approbation du Compte Administratif 2024

Les comptes administratifs 2024 du budget principal et des budgets annexes du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sont présentés en détail dans la note de présentation.

Les tableaux ci-dessous synthétisent les écritures des comptes administratifs 2024 :

➤ Budget Principal

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2024
Dépenses	6 113 794,91 €	39 526,84 €	1 322,46 €
Recettes	6 390 217,13 €	27 976,10 €	966,00 €
<b>Solde d'exécution</b>	276 422,22 €	- 11 550,74 €	- 356,46 €
Résultats reportés N-1	130 197,78 €	- 9 427,64 €	
<b>Résultat au 31/12/2024</b>	<b>406 620,00 €</b>	<b>- 20 978,38 €</b>	<b>- 356,46 €</b>

➤ CHT SAINT GILLES CROIX DE VIE

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2024
Dépenses	58 926,89 €	5 351,00 €	- €
Recettes	40 305,61 €	48 750,25 €	- €
<b>Solde d'exécution</b>	- 18 621,28 €	43 399,25 €	- €
Résultats reportés N-1	- 37 591,99 €	208 889,49 €	
<b>Résultat au 31/12/2024</b>	<b>- 56 213,27 €</b>	<b>252 288,74 €</b>	<b>- €</b>

➤ EHPAD DE LA CHAIZE GIRAUD

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2024
Dépenses	201 600,94 €	78 139,71 €	- €
Recettes	161 551,75 €	131 153,18 €	- €
<b>Solde d'exécution</b>	- 40 049,19 €	53 013,47 €	- €
Résultats reportés N-1	- 236 767,40 €	330 554,40 €	
<b>Résultat au 31/12/2024</b>	<b>- 276 816,59 €</b>	<b>383 567,87 €</b>	<b>- €</b>

➤ RESIDENCE AUTONOMIE SAINT MAIXENT SUR VIE

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2024
Dépenses	716 316,06 €	79 961,63 €	
Recettes	892 347,96 €	65 495,42 €	- €
<b>Solde d'exécution</b>	176 031,90 €	5 533,79 €	- €
Résultats reportés N-1	- 100 228,86 €	12 957,06 €	
<b>Résultat au 31/12/2024</b>	<b>75 803,04 €</b>	<b>18 490,85 €</b>	<b>- €</b>

## ➤ SERVICE AIDE et ACCOMPAGNEMENT à DOMICILE

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2024
Dépenses	95 683,44 €	- €	
Recettes	125 054,43 €	- €	
<b>Solde d'exécution</b>	29 370,99 €	- €	
Résultats reportés N-1	- 22 889,87 €	- €	
<b>Résultat au 31/12/2024</b>	<b>6 481,12 €</b>	- €	

Le Conseil d'Administration,  
Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L. 1612-13, L.2121-14 et L2121-31,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-4 et suivants,

Vu les comptes de gestion 2024 établis par le M. le Responsable du Service de gestion comptable de Challans,

Vu les comptes administratifs 2024 présentés au rapport,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Vice-Président ne prenant pas part au vote,

DECIDE :

Article unique : d'approuver les comptes administratifs 2024 du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, énumérés ci-après et tels que présentés au rapport :

- Budget Principal CIAS
- Budget annexe « CHT SAINT GILLES CROIX DE VIE »
- Budget annexe « EHPAD HARMONIE LA CHAIZE GIRAUD »
- Budget annexe « RESIDENCE AUTONOMIE LES PRIMEVERES ST MAIXENT SUR VIE »
- Budget annexe « SAAD »

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Givrand, le 28 mars 2025,  
Le Vice-Président du CIAS

Jean SOYER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).